



## Police Municipale

n° 05, rue de la République  
06530 Saint Cézaire sur Siagne  
Tél. 04 93 40 57 61  
pm@saintcezaire-sur-siagne.fr



### ARRETE MUNICIPAL

**PM :** n° 2023-PM-146  
**Référence :** Voirie  
**Objet :** Travaux / Pose d'échafaudage  
**Date :** du lundi 12 Juin au lundi 19 Juin 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**Vu** les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

**Vu** le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

**Considérant** la demande du mercredi 17 Mai 2023 formulée par la société **HABITAT HOME SERVICE**, sis au n°07 Avenue saint Lorette – 06130-Grasse, Tél. : 06 87 38 31 41 / Mail : habitathomeservice@gmail.com, relative à des travaux de ravalement de façade au 11 Rue Cyprien Issaurat – 06530 – Saint-Cézaire-Sur-Siagne DP n° 006 118 23 E 0055.

**Considérant** que les travaux à réalisés par la société HABITAT HOME SERVICE au sis n° 11 Rue Cyprien Issaurat nécessitent la pose d'un échafaudage.

#### ARRETONS

**Article 01 :** La société **HABITAT HOME SERVICE** est autorisée à installer un échafaudage au droit du n°11 Rue Cyprien Issaurat du lundi 12 Juin au lundi 19 Juin 2023.

**Article 02 :** Une signalisation réglementaire des travaux sera mise en place en amont et en aval du Chantier par l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de la Police municipale.

**Article 03 :** L'échafaudage sera conforme aux normes techniques en vigueur et sera pourvu d'un filet de protection. Les coordonnées de l'entreprise seront affichées de façon visible de la voie publique.

**Article 04 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

**Article 05 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à '**HABITAT HOME SERVICE**'.

**Article 06 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,  
- Madame la Directrice des Services,  
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,  
Chacun, chargé en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le Jeudi 25 Mai 2023

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,



Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,

